

Forces et faiblesses des exploitations laitières françaises de montagne dans la perspective d'un desserrement de la contrainte des quotas laitiers

PERROT C. (1), REUILLON J.-L. (2), CAPITAIN M. (3), CASSEZ M. (4)

(1) Institut de l'élevage, département économie - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12

(2) Institut de l'élevage, département actions régionales - 9 allée Pierre de Fermat - 63170 Aubière

(3) Institut de l'élevage, département actions régionales, Actipole - 5 rue Hermann Frenkel - 69364 Lyon Cedex 07

(4) Chambre d'agriculture du Doubs bâtiment Agrival - 3 rue de Maulbronn - 25800 Valdahon

RESUME - Dans le cadre du bilan de santé de la PAC lancé par la commission européenne, une attention particulière est portée aux mesures nécessaires pour anticiper la fin probable des quotas laitiers en 2015 (telle qu'elle était prévue dans la réforme de 2003). Cette évolution pourrait d'abord profiter à certaines zones de plaine qui feraient jouer certains avantages comparatifs indéniables. Les exploitations laitières de montagne ne sont cependant pas dépourvues d'atouts qui pourraient inspirer un repositionnement stratégique de ces bassins de production, encouragé par un accompagnement adapté des politiques publiques. Ce sont ces possibilités que nous examinerons pour diverses zones de montagne françaises après avoir rappelé quelques-unes de leurs caractéristiques.

Phasing out milk quotas: strengths and weaknesses of French dairy farms in mountainous areas

PERROT C. (1), REUILLON J.-L. (2), CAPITAIN M. (3), CASSEZ M. (4)

(1) Institut de l'élevage, département économie - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12

SUMMARY - Special attention is paid to the measures necessary to anticipate the probable abolishment of milk quota in 2015 (as first planned in the 2003 reform) within the framework of the CAP Health Check ordered by the European Commission. Low-land areas will profit from this evolution; they will be able to benefit from some undeniably comparative advantages. Dairy farms in mountainous areas are, however, not devoid of advantages that may inspire a strategic change in production, being encouraged by appropriate public politics. In this paper, we will first recall some of the characteristics of French mountainous zones and then look at the possibilities of evolution for them.

INTRODUCTION

Premier pays agricole de l'Union européenne, deuxième pour la production laitière, la France est caractérisée par une forte diversité territoriale aussi bien en termes de potentialités naturelles que d'environnement socio-économique. Cette problématique inspire souvent l'orientation des politiques agricoles, en particulier nationales, ce qui a notamment permis à tous les territoires, à l'exception des zones de montagnes sèches, de conserver « leur » production laitière. Dans le cadre du bilan de santé de la PAC en cours en 2008, une révision importante est prévue pour les mesures de maîtrise de l'offre (quotas laitiers en particulier) et de gestion des marchés. Pour les exploitations laitières, cela devrait se traduire par davantage d'incertitudes sur les volumes et de volatilité sur les prix. En particulier en France où la mobilité des références et la croissance des exploitations ont été, le plus souvent, faibles sur la période récente. Or, les possibilités d'adaptation des producteurs à ce nouveau contexte, beaucoup plus fluctuant que par le passé pour la production laitière, dépendent de caractéristiques des systèmes de production : simplicité de conduite, souplesse, sécurité face aux aléas, qui ne sont pas l'apanage des systèmes de montagne. *A contrario*, les exploitations laitières de montagne ne sont pas dépourvues d'atouts qui pourraient inspirer un repositionnement stratégique de ces bassins de production, encouragé par un accompagnement adapté des politiques publiques. Ce sont ces possibilités que nous examinerons pour diverses zones de montagne françaises après avoir rappelé quelques-unes de leurs caractéristiques.

1. UNE FONCTION DE PRODUCTION LAITIÈRE ESSENTIELLE POUR LES FILIÈRES ET LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Un traitement de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005 (SCEES), enrichi des données quotas laitiers (Office de l'élevage), réalisé par l'Institut de l'élevage propose une répartition des 98 600 exploitations laitières

bovines en trois grands contextes de production aux caractéristiques et évolutions de plus en plus divergentes : les montagnes et piémonts (21 % des exploitations et 15 % des références), les zones d'élevage de plaine (45 % des exploitations et 49 % des références) regroupant les bassins laitiers les plus denses de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord-Est, les zones de polyculture-élevage (30 % des exploitations et 33 % des références) présentant des densités et vocations laitières plus faibles.

1.1. DES EXPLOITATIONS, PLUS PETITES, PLUS SPECIALISEES ET PLUS EXTENSIVES

Les exploitations laitières de montagne piémont détiennent un cheptel laitier plus faible (33 vaches laitières contre 41 en plaine) et produisent moins de lait (169 000 l contre plus de 250 000 en plaine). Elles sont légèrement plus petites en surfaces que les exploitations des zones d'élevage de plaine (66 ha contre 73), plus spécialisées (67 % contre 45), pratiquent un élevage plus extensif (5 200 l / VL contre 6 200, 0,96 UGB / Ha contre 1,53), le plus souvent herbager et sans maïs ensilage (sauf dans les piémonts) ; 8 % utilisent également des pâturages collectifs (estives,...)

Outre la perception des ICHN, 74 % des éleveurs de montagne-piémont ont souscrit un contrat agri-environnemental (PHAE, CTE / CAD, MAE, Natura 2000...) permettant la rémunération de la production de biens publics (préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, des paysages,...) contre 23 % en zone d'élevage de plaine. Les systèmes laitiers de montagne présentent les caractéristiques typiquement nécessaires au maintien des zones à haute valeur naturelle (EEA, 2004) : forte dominante de prairies naturelles, faible chargement animal, faible utilisation d'intrants chimiques et forte utilisation de main d'œuvre agricole (systèmes intensifs en travail). Au fil des années, l'association entre petites structures laitières et zones de montagne se renforce. En 2005, 41 % des exploitations françaises disposant de moins de 100 000 l contre seulement 9 % des plus de 300 000 l se

trouvaient en zone de montagne-piémont. Les projections à moyen terme (2012) réalisées à l'Institut de l'élevage (Perrot *et al.*, 2006) montrent que ces écarts entre zones pourraient continuer à s'accroître. Dans le scénario tendanciel, la modélisation réalisée conduit à prévoir des structures moyennes de 210 000 l en montagne-piémont (+ 40 000) contre 325 000 l en zone d'élevage de plaine + 70 000) et 350 000 l en zone de polyculture-élevage (+ 90 000 l). Dans un scénario où les rapport de prix entre productions agricoles serait défavorable au lait, ces valeurs moyennes pourraient être de 260 000 l, 380 000 l et 440 000 l. Ces résultats à moyen terme doivent beaucoup au fait que les éleveurs laitiers de montagne sont aussi jeunes que dans les autres zones. Les divergences d'évolution entre zones proviennent essentiellement des possibilités ou « risques » d'abandon du lait et de reconversion qui dépendent, pour une exploitation donnée, du rapport surface / main d'œuvre, de l'éventail des spéculations possibles, de l'ambiance laitière locale. Toutefois, le massif du Jura présente un taux de jeunes agriculteurs particulièrement élevé (40 % de moins de 40 ans contre 30 % en moyenne), ce qui se traduit par de faibles évolutions tendanciennes concernant le nombre d'exploitations (-2,4 % / an sur 2000-2005 comme sur la période à venir contre -3,8 %) et donc de faibles perspectives de croissances pour les exploitations pérennes à réglementation inchangée. A plus long terme, le taux de célibat des chefs d'exploitation (28 % en montagne contre 19 % en plaine) pourrait cependant poser un problème de transmission (à 80 % familiales dans le secteur laitier) et de renouvellement d'exploitation, en particulier dans le Massif Central.

1.2. EN MONTAGNE, PRODUCTION SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES.

Les caractéristiques des exploitations de montagne et les contraintes qui pèsent sur le développement de la production laitière ont favorisé la diversification des activités et la recherche de valeur ajoutée particulièrement via la production de fromages sous AOC. D'après les estimations du CNIEL un tiers du lait produit en montagne est utilisé pour les fromages d'AOC et d'après l'enquête Structures 2005 près de 30 % des exploitations de montagne-piémont sont dans une filière AOC (moins de 5 % en plaine). De nombreux exploitants ont également développé une diversification para-agricole (vente directe, activité touristique...) Cependant de forts contrastes existent entre massifs sur ces différents points. Les exploitations laitières du Jura sont plus grandes (217 000 l de moyenne, 85 ha), plus fréquemment de forme sociétaire (30 %), plus souvent spécialisées (86 %), plus engagées dans les filières AOC (89 %, Comté, Mont-d'Or,...) avec une transformation dans de petits ateliers coopératifs et non à la ferme (2 %). Les activités para ou extra-agricoles y sont plus rares. Dans les **Alpes du Nord** (Savoie(s), Isère), la dimension des ateliers laitiers (162 000 l / exploitation) est dans la

moyenne des zones de montagne mais la recherche de valeur ajoutée plus fréquente : 21 % de transformateurs (Reblochon, Tome, ...), 58 % s'inscrivent dans une filière AOC (70 % pour les Savoie). Les exploitations sont spécialisées en production laitière (84 %) mais souvent diversifiées avec des activités para (27 %) ou extra-agricoles (un chef d'exploitation sur six est double actif). Dans les **Vosges**, les dimensions sont un peu plus faibles (149 000 l / exploitation), la transformation fermière fréquente (22 %, Munster) ; les diversifications paragrícolas sont encore plus (44 % vente directe-tourisme, 13 % de travaux à façon, 6 % d'activités bois) ; 14 % emploient des salariés permanents (fermes auberges,...). 21 % des chefs d'exploitation sont double-actifs. Les exploitations laitières du **Massif Central** pèsent fortement dans la moyenne générale. En nombre d'exploitations, il s'agit de la première zone française de montagne avec 40 % du total et même près des deux tiers si on lui ajoute ses piémonts. En moyenne, ces exploitations sont beaucoup plus petites que dans les autres massifs. Près de 70 % d'entre elles sont encore imposées au forfait (contre 34 % dans le Jura) mais le nombre d'exploitations au réel a augmenté de 50 % depuis 2000. Les éleveurs se déclaraient en 2005 moins souvent engagés dans une filière AOC mais la destination de leur lait leur était parfois fort mal connue. La transformation fermière est assez fréquente (11 %) dans la zone volcanique de l'ouest du massif (Saint-Nectaire, 1^{ère} AOC fermière de France, Salers...) Le massif se prête peu aux diversifications para et extra-agricoles qui y sont particulièrement peu fréquentes pour une zone de montagne. Par contre les diversifications agricole (viande bovine) y sont plus fréquentes et traditionnelles (environ une exploitation sur deux à l'ouest du massif).

Enfin les « **piémonts** » (environ 2700 exploitations) sont définis ici plus largement que pour l'ICHN comme l'ensemble des petites régions de montagne où la culture du maïs (présent dans 70 % des exploitations) a permis une intensification de la production (5 700 l / VL, 1,2 UGB / ha) qui se situe aujourd'hui à un niveau intermédiaire entre la plaine et les montagnes herbagères. Il s'agit des monts du Lyonnais, des Ségalas, de la Châtaigneraie, des piémonts pyrénéen et alpin. La dimension des exploitations est également intermédiaire (177 000 l). Une exploitation sur trois a une diversification agricole (souvent la viande bovine). Les filières AOC en sont absentes (5 %). La transformation fermière peu fréquente de même que les diversifications para- ou extra-agricoles.

1.3. DES DENSITES DE COLLECTE INFERIEURES MAIS UN MAILLAGE SERRE D'EXPLOITATIONS EN ZONE DE MONTAGNE.

La densité de production laitière est de 50 000 l / km² pour l'ensemble de la zone montagne-piémonts, soit deux à trois fois moindre que dans l'ouest français (150 à 180 000 l / km²). Les piémonts (60 000 l / km²) et le Jura (75000 l / km²) présente des valeurs supérieures au Massif Central (50000 l/km²) et aux

Tableau 1 :

	Nb exploitations laitières	Nb moyen de VL	Réf laitière 2005 (l)	lait / VL (l)	SAU (ha)	chargement UGB/SFP (ha)	Specialis. laitière	Présence transformation fermière	Filière AOC ¹	Diversif. Para-Agricole ²	% chefs pluriactifs
Alpes du Nord	2447	34	161900	4800	72	0,76	84 %	21 %	58 %	27 %	16 %
Jura	3300	39	216800	5500	85	0,88	86 %	2 %	89 %	11 %	5 %
Massif Central Est	4544	30	148600	5000	59	0,94	66 %	5 %	20 %	13 %	7 %
Massif Central Ouest	3842	33	143800	4300	75	0,93	51 %	11 %	10 %	9 %	5 %
Vosges	626	28	149500	5200	64	0,88	65 %	22 %	14 %	44 %	21 %
Piémonts	6534	31	177000	5700	53	1,20	62 %	7 %	5 %	13 %	4 %
Ensemble montagne	21393	33	169300	5175	66	0,96	67 %	9 %	28 %	14 %	7 %

¹ Déclaration à dire d'éleveurs. ² Vente directe, activités touristiques (restauration, hébergement) ou artisanale.

Source : Agreste enquête Structure 2005 et Office de l'Elevage - traitement Institut de l'Elevage

autres massifs. Ces densités sont supérieures à celles des zones de polyculture-élevage concernées par la production laitière (35 000 l / km² en moyenne). Cependant les contraintes géographiques et météorologiques augmentent fortement les coûts de collecte du lait en zone de montagne (de 8 € / 1000 l jusqu'à 60 en montagne avec collecte 24 h avec une estimation du surcoût moyen de 12 € / 1000 l au détriment de la montagne).

Dans les zones laitières de montagne concernées par cette production, les exploitations laitières forment un maillage serré (une exploitation pour 3 km² contre une pour 1,7 km² en zone d'élevage de plaine et une pour 7 km² en zone de polyculture-élevage) essentiel pour l'équilibre socio-économique de nombreuses zones.

En particulier dans le Massif Central qui partage avec la Bretagne une forte dépendance de nombre de ces bassins de vie aux activités agricoles et agroalimentaires mais s'en distingue par des évolutions démographiques plus souvent négatives (combinaison fréquente de déficits naturel et migratoire) (INSEE et DATAR, 2003).

2. DES RESULTATS ECONOMIQUES CONTRASTES

L'étude, à partir du RICA, des résultats économiques des exploitations laitières spécialisées (transformateurs fermiers mis à part) sur la période 2000-2006 permet de dégager quelques constantes et tendances d'évolution.

2.1. DES ECARTS DE PRODUCTIVITE DU TRAVAIL ET DE COÛTS DE PRODUCTION ...

La dimension inférieure des exploitations laitières de montagne se traduit, du fait d'une main d'œuvre quasi équivalente à celle des exploitations des autres zones, par une moindre productivité du travail qu'elle soit mesurée :

- en volume, 127 000 l livrés / UTAT contre 155000 en plaine en 2006 et inférieure de 20 % en montagne depuis 2001

- en valeur, et ce malgré un prix du lait supérieur en montagne (312 € / 1000 l contre 293 en 2006) et dont la baisse a été moindre depuis 2001 (-9,3 % contre -12,5 %),

- ou même en valeur ajoutée par travailleur car, depuis la sécheresse de 2003, le taux de valeur ajoutée est, tous massifs confondus, inférieur à celui de la plaine (33 % contre 36 % en 2006) ce qui n'était pas le cas en 2000 (Chatellier, Delattre, 2003).

2.2. ... NON COMPENSES PAR LES SOUTIENS PUBLICS

Les soutiens publics ne compensent en rien ces écarts de productivité du travail largement explicables par l'existence de contraintes spécifiques aux zones de montagne. En effet, malgré le versement d'indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN) et la souscription plus fréquente de contrats agri-environnementaux, les aides directes totales sont quasi équivalentes en montagne et en plaine pour les exploitations spécialisées et en hausse parallèle sur toute la période (environ 15 000 € / UTAT en 2006 dont pour la montagne 43 % de second pilier, 29 % pour la seule ICHN). Cette situation se traduit finalement par un niveau de rémunération du travail inférieur en moyenne tous massifs confondus. D'autant plus que les exploitations de montagne ont désormais plus largement recours à l'emprunt pour financer des investissements qui ont également augmenté. Le pourcentage d'exploitations au réel est passé de 28 à 42 % entre 2000 et 2005 (83 % en plaine) et les modes de gestion traditionnels et très économes se font plus rares.

2.3 DES SITUATIONS DIFFERENTES SELON LES MASSIFS

Ces niveaux inférieurs de productivité et de rémunération de la main-d'œuvre constatés en moyenne pour les zones de montagne doivent en réalité beaucoup à la situation des

exploitations du **Massif Central** (hors piémonts). En raison de faibles dimensions, prix du lait (légèrement inférieur à la plaine), taux de valeur ajoutée (en particulier depuis la sécheresse de 2003 et les achats d'aliments qu'elle a entraînés), les résultats y sont particulièrement bas (niveaux de rémunération de travail inférieur de 20 à 30 %). D'autant plus que les analyses pluriannuelles montrent une progression des investissements et du recours à l'emprunt. Le travail réalisé dans les fermes de référence des réseaux d'élevage montre que la modernisation des exploitations laitières pérennes y est finalement plus difficile que dans les situations où de meilleurs résultats peuvent être dégagés et réinvestis comme c'est le cas dans les massifs du Jura et des Alpes du Nord. D'après le RICA, dans ces deux zones, les investissements sont au moins équivalents à ceux rencontrés en zone de plaine pour des troupeaux supérieurs (du fait des surcoûts liés à la construction dans ces zones et aux installations spécifiques de type séchage en grange). Dans le Massif Central, les investissements sur la période récente sont encore inférieurs d'environ 1/3 à ceux des exploitations spécialisées de plaine, leur endettement près de deux fois plus faible mais les évolutions sont sensibles depuis 2000 et témoignent d'un engagement des producteurs pour la production laitière.

Dans les massifs du **Jura** et des **Alpes du Nord**, la productivité du travail en volume est également inférieure à celle des zones de plaine (à peine dans le cas du Jura), mais les prix du lait supérieurs de 20 et 30 % offerts par les filières fromagères AOC de ces zones qui portent les taux de valeur ajoutée à des niveaux élevés (40 % ou plus) leur permettent de se rapprocher de la plaine sur la productivité en valeur et de la dépasser en valeur ajoutée (au moins pour le Jura). Les niveaux de soutien restent comparables, les prélèvements privés sont plutôt supérieurs à ceux constatés en zone de plaine ce qui est également le cas pour les **transformateurs fermiers** tous massifs confondus. Les résultats économiques des exploitations laitières de **piémont** sont quant à eux légèrement inférieurs à ceux des exploitations de plaine (dimension et taux de valeur ajoutée inférieurs, prix du lait à peine équivalent).

3. VERS DES MARCHES LAITIERS MOINS REGULES. QUELLES CONSEQUENCES POUR LES ZONES DE MONTAGNE ?

Un possible desserrement de la contrainte des quotas laitiers pourrait doper la compétitivité des systèmes de plaine (gains de productivité du travail et dilution des charges de structure obtenus grâce à une plus grande spécialisation d'exploitations spécialisées françaises qui le sont peu ; valorisation des opportunités offertes par la volatilité des marchés). Dans ce contexte plus concurrentiel, les exploitations et filières laitières de montagne auront encore plus que par le passé intérêt à se démarquer des produits de masse pour proposer des produits à forte typicité élaborés avec des modes de production spécifiques et reconnus. Dans le **Massif Central**, la révision des décrets est conçue comme un « nouveau départ » pour permettre à la démarche AOC de devenir une des principales réponses au maintien d'une filière laitière dans cette zone de montagne (CIF, 2008). Si le Laguiole assure un bon prix du lait aux adhérents de la coopérative jeune montagne, si le Saint-Nectaire et le Salers procurent un revenu confortable aux producteurs fermiers, non sans travail ni compétence, il faut bien admettre que pour la grande masse des autres producteurs laitiers des zones AOC du Massif Central, le lait n'est pas payé mieux que le lait hors de ces zones, quand ce n'est pas moins. Les nouveaux cahiers des charges devraient améliorer les produits et renforcer leurs images auprès des consommateurs (durée de

pâturage minimum, foin exclusif ou dominant, fourrages et animaux issus de la zone, complémentation limitée). Une réduction de l'offre pour ces nouveaux fromages d'Auvergne devrait également favoriser un repositionnement commercial et une meilleure valorisation du lait. En effet un certain nombre de producteurs pourraient ne pas souscrire aux nouveaux cahiers des charges qui peuvent imposer des évolutions majeures des systèmes de production. Sur les 800 producteurs de lait de l'AOC Saint-Nectaire dont 250 transforment à la ferme, 40 % ne respectent pas les règles prévues pour l'approvisionnement en génisses locales et 40 % achètent des fourrages à l'extérieur de la zone (l'équivalent du tiers de la ration hivernale en moyenne), 14 % dépassent les niveaux de complémentation autorisés. Le coût économique des adaptations au cahier des charges peut comprendre des investissements (séchage en grange par ex.), des achats de concentré supplémentaires pour compenser des baisses de valeur alimentaire (ensilages vs. foin séchés au sol) ou bien un manque à gagner dans le cas d'une limitation de la production de lait ou de viande. Ces adaptations sont plus difficiles dans les zones marquées par des sécheresses estivales pénalisantes pour l'herbe (Haute-Loire) ou pour des exploitations intensives (Chataignerai) qui se sont éloignées des niveaux de densité laitière facilement accessibles avec les nouveaux cahiers des charges (Reuillon *et al.*, 2001). Elles sont plus faciles dans la zone volcanique herbagère où le lait est plus nettement en concurrence avec la production de viande...

Afin de renforcer les fondations posées par les pères de l'AOC Comté il y a 50 ans, le CIGC a défini en 2007 une stratégie de type viticole AOC avec l'identification des surfaces fourragères aptes à servir à la production de Comté, un plafonnement du rendement laitier à l'hectare (4600 l / ha), et une limitation quantitative et qualitative des intrants (engrais minéral – 50 N / ha, aliment 1800 kg de concentrés / VL, etc.) L'objectif est de renforcer le lien du Comté à son terroir en plafonnant et l'intensification fourragère, et l'intensification laitière, avec également un plafonnement du chargement, une interdiction du zéro-pâturage, de l'ensilage, de l'enrubannage et du robot de traite. Réalisé dans une optique de long terme, afin de continuer à s'assurer la confiance du consommateur en maintenant l'authenticité du produit tout en s'ouvrant à de nouveaux modes de consommation (possibilité d'acheter du Comté sous forme râpée), de maîtriser l'équilibre du marché, le prix et le positionnement du produit, ces évolutions réglementaires ont lieu dans une période où le prix du lait à Comté traditionnellement supérieur de près de 20 % à celui du lait standard, a augmenté de moins de 5 % depuis 2006 contre près de 30 %. Cette divergence inhabituelle des valorisations combinée avec les faibles perspectives de croissance de production (*cf. supra*) et la présence de nombreux jeunes agriculteurs ayant réalisé des investissements conséquents, a entraîné des interrogations sur des voies de développement d'exploitations laitières alternatives, en dehors de l'AOC. Le nouveau cahier des charges de l'AOC restreint le potentiel d'intensification et les perspectives de développement de la production, surtout pour les plus intensifs. Les marges de manœuvres pour empêcher l'érosion du revenu sont donc restreintes et s'adressent principalement aux plus extensifs, qui disposent encore de ressources fourragères importantes. De plus, les épisodes climatiques et naturels défavorables à la sécurité fourragère, comme les dégâts de campagnols, les sécheresses ou les pluies continues, contribuent à alimenter le sentiment de contestation vis-à-vis des contraintes sur les pratiques fourragères, notamment la limitation de la fertilisation minérale et l'interdiction aux fourrages fermentés. Les premiers résultats de simulation de sortie de l'AOC montrent que la flambée du prix des intrants (aliments concentrés, engrais, énergie) et des matériaux de construction fait monter les coûts d'investissements et de fonctionnement

des exploitations et augmente les gains de productivité du travail (+30 %) nécessaires pour amortir les investissements en bâtiments des exploitations en croissance sur la voie intensive. Compte-tenu d'autre part de la volatilité et des incertitudes concernant le prix du lait standard, la généralisation d'évolutions radicales paraît exclue. L'absence d'alternatives à la production laitière et la dynamique démographique particulière de la zone pourraient par ailleurs justifier une évolution de la politique laitière nationale (quotas) qui n'a finalement privilégié la montagne que dans la phase initiale des quotas jusqu'au début des années 1990. Depuis cette politique peu différenciée en fonction des territoires s'est avérée très favorable à la croissance des exploitations laitières des zones les moins denses (polyculture-élevage).

Ce choix de trajectoires de développement d'exploitation (croissance de la production laitière, intensification fourragère avec le maïs ensilage, productivité du travail) semble être, par contre, confirmé dans les différents zones de piémont, qui se rapproche de la plaine pour les structures d'exploitation mais se rapprochent de la montagne pour les coûts de production (Charroin *et al.*, 2004), ce qui les rend particulièrement dépendantes d'un bon maintien de la conjoncture laitière. Confronté à un parcellaire hétérogène partiellement intensifiable, ces exploitations ont tendance à perdre en autonomie alimentaire quand elles augmentent leur production laitière, ce qui n'est pas non plus un avantage en période de forte inflation sur les aliments achetés dont les exploitations des bassins de plaine sont moins dépendantes.

CONCLUSION

Parallèlement à ces stratégies de filières et d'exploitations, un accompagnement par une politique agricole adaptée sera nécessaire pour compenser les handicaps naturels qui continueront à peser sur la productivité, stabiliser ces systèmes moins souples et plus sensibles aux aléas et favoriser l'adaptation de ce secteur laitier vital pour l'équilibre environnemental et socio-économique des différents massifs (aides aux installations et aux investissements, prise en compte du surcoût de collecte,...) Ou pour lui permettre de se développer dans un environnement démographique et économique très dynamique comme dans les **Alpes du Nord**. Si cet environnement offre de nombreuses opportunités (*cf. supra*, importance des activités para et extra-agricoles, proximité des bassins de consommation, circuits courts, ...), il engendre une forte pression foncière et immobilière qui pose des contraintes spécifiques et croissantes à la gestion, au développement et la reprise des exploitations d'élevage. Même si l'agriculture n'a pas dans ce massif de rôle aussi structurant qu'ailleurs au niveau socio-économique, cette activité est indispensable pour rendre les territoires attractifs et accueillants, notamment en haute-montagne (Lefèvre, 2006), maintenir vivant le patrimoine culturel et architectural, valoriser le territoire par la vente de produits du terroir.

Chatellier V., Delattre F., 2003. INRA Prod. Anim, 16 (1), 61-76

Charroin *et al.*, 2004. Renc. Rech. Rumin., 11, 189-192

Comité Interprofessionnel des Fromages, 2008. AOC Cantal. Nouveau décret, nouveau départ. Brochure, 34 p

European Environment Agency, 2004. *High nature value farmland. Characteristics, trends and policy challenges.* EEA report, 1 / 2004, 32p

INSEE, DATAR, IFEN, INRA, SCEES, 2003. Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie. 144 p

Lefèvre F, 2006. L'agriculture de Haute-montagne : au centre des enjeux de son territoire. CNASEA. Euromontana, 14-16/09/06

Perrot *et al.*, 2006. Renc. Rech. Rumin., 13, 341-344

Reuillon *et al.* 2001. Renc. Rech. Rumin., 8, 229-235